



*République de Côte d'Ivoire*

*Union – Discipline – Travail*

*Cabinet du Premier Ministre,*

*Chef du Gouvernement,*

**COMITÉ INTERMINISTÉRIEL DES MATIÈRES PREMIÈRES (CIMP)**

**CICT - COMITÉ  
INTERMINISTÉRIEL  
DES MATIÈRES  
PREMIÈRES**

**PROGRAMME D'URGENCE DE SOUTIEN AUX  
FILIÈRES AGRICOLES D'EXPORTATION ET AU  
SECTEUR DES PRODUCTIONS ALIMENTAIRES  
IMPACTÉS PAR LA CRISE SANITAIRE DE LA  
COVID – 19 (*PURGA*)**

**Rapport au 30 Avril 2021**

**Mai 2021**

## Table des matières

<b>A. INTRODUCTION</b> .....	3
<b>B. PRINCIPAUX DÉFIS RENCONTRÉS</b> .....	4
<b>C. PERSPECTIVES</b> .....	4
<b>D. EXÉCUTION DU PURGA AU 30 AVRIL 2021</b> .....	4
<b>I. FILIÈRES D'EXPORTATION</b> .....	5
1. Anacarde .....	5
2. Coton .....	6
3. Hévéa .....	7
4. Palmier à huile .....	7
5. Banane dessert.....	8
6. Ananas .....	8
7. Mangue .....	9
<b>II. PRODUCTIONS VÉGÉTALES</b> .....	10
8. Riz .....	10
9. Maïs.....	11
10. Manioc .....	12
11. Banane plantain .....	13
12. Légumes et Maraichers.....	14
<b>III. RESSOURCES ANIMALES</b> .....	15
13. Aviculture.....	15
14. Porc .....	15
15. Elevages en développement.....	16
<b>IV. RESSOURCES HALIÉUTIQUES</b> .....	17
16. Pêche artisanale.....	17
17. Aquaculture .....	17
<b>V. MISE À MARCHÉ</b> .....	18
18. Mise à marché des produits.....	18
<b>E. ANNEXE : PURGA - MONTANT ENGAGE SUR LA PART ETAT ET SUR LA PART BAILLEURS DE FONDS ET SOLDE</b> .....	23

## **A. INTRODUCTION**

Dans son adresse à la Nation du 23 mars 2020, le **Président de la République, SEM. Alassane OUATTARA** a annoncé d'importantes mesures de lutte contre la **pandémie à Coronavirus (Covid-19)**.

En complément au plan de riposte sanitaire, il a été élaboré un Plan de Soutien Economique, Social et Humanitaire (Programme d'Urgence) évalué à **1 700 milliards de FCFA, soit environ 5% du PIB**.

Au titre des dispositions de préservation de l'outil de production et de l'emploi du Programme d'Urgence, il est notamment prévu un soutien aux filières agricoles de 300 milliards de FCFA (PURGA), dont **250 milliards de FCFA** sont consacrés aux principales filières agricoles d'exportation et **50 milliards de FCFA** aux filières de production alimentaire.

Le **Conseil des Ministres du 15 avril 2020** a approuvé les conclusions de la Communication relative aux modalités de mise en œuvre du PURGA, dont le cadre de gouvernance et d'opération comprend :

- a. Le Comité Interministériel des Matières Premières (CIMP), organe de décision**, qui délibère sur la base des recommandations du Comité interministériel de Coordination Technique (CICT) ;
- b. Le Comité Interministériel de Coordination Technique (CICT) conduit par la Primature**, et comprenant les **points focaux des différents Ministères**, qui est chargé d'arrêter, après examen, les propositions à soumettre pour décision ;
- c. Des Cellules Techniques Sectorielles (CTS) créées** au sein de chaque Ministère concerné (MINADER, MPR, MIRAH et MCI). Chaque cellule est chargée de soumettre les propositions d'actions et d'activités opérationnelles pour examen et adoption par le CICT ;
- d. Les Unités Opérationnelles d'Exécution (UOE)**, placées sous la supervision des ministères techniques, sont chargées de la mise en œuvre pratique du PURGA auprès des bénéficiaires finaux.

Le **Conseil Présidentiel du 22 mai 2020** a approuvé le soutien de l'Etat à certaines filières impactées par la Covid-19, pour un montant de **150,77 milliards de FCFA**, dont un financement **potentiel** de l'Etat d'un **montant maximum** de **120,0 milliards de FCFA**, et une contribution attendue des Partenaires Techniques et Financiers (PTFs) pour **30,77 milliards de FCFA**, à travers la restructuration de projets existants de la Banque mondiale, du Fonds International de Développement Agricole (FIDA) et de l'Agence Française de Développement (AFD).

Dans le cadre des négociations avec les PTFs, l'AFD a souhaité accroître son soutien aux sociétés cotonnières, à hauteur de **9,84 milliards de FCFA** (contre une offre précédente de 4 milliards de FCFA).

La contribution globale attendue des PTFs est ainsi passée à **35,88 milliards de FCFA** (contre 30,77 milliards de FCFA initialement), après un ajustement du niveau de financement des transformateurs de l'anacarde par le PPCA, estimé à 11,27 milliards contre 12 milliards initialement.

Le **Conseil Présidentiel du 19 août 2020** a donné instruction pour l'analyse de la faisabilité d'une contribution complémentaire potentielle de **12,55 milliards de FCFA**, en faveur du secteur de l'anacarde.

**Compte-tenu notamment du redressement plus rapide que prévu de notre économie face aux effets de la Covid-19, le CIMP du 17 septembre 2020 a proposé une contribution totale de l'Etat au PURGA de 65 milliards de FCFA.**

**Au 30 avril 2021, l'exécution du budget global prévisionnel du PURGA de l'exercice 2020, évalué à 100,88 milliards de FCFA, s'est poursuivi. Il est réparti à hauteur de 64% de contribution potentielle de l'Etat et 36% d'appui financier attendu des PTFs (le détail est présenté en **annexe**).**

Sans toucher à la contribution globale de l'Etat, une nouvelle répartition des ressources a entraîné le 19 février 2021, une révision à la hausse des subventions à la Filière Anacarde et une réduction des appuis aux filières Hévéa, Ananas, Mangue, Riz, Maïs, Manioc, Banane plantain et mise à marché des productions alimentaires.

**Le taux de décaissement global au 30 avril 2021 est de 64,16 milliards sur 100,88 milliards FCFA, soit 63,6%. L'Etat a décaissé 55,52 milliards FCFA sur sa contribution attendue de 65 milliards FCFA, soit 85,41% et les PTFs ont décaissé 8,64 milliards FCFA sur 35,88 milliards, soit 24 %.**

La présente note vise à présenter l'état d'exécution du PURGA au 30 avril 2021.

## **B. PRINCIPAUX DÉFIS RENCONTRÉS**

Les principaux défis rencontrés résident toujours dans les procédures fiduciaires et celles relatives aux passations des marchés :

S'agissant des **procédures fiduciaires**, la mise à disposition des ressources de l'Etat pour le PURGA est de **55,52 milliards FCFA** au 30 avril 2021 sur une prévision de 65 milliards FCFA, soit 85,41%. L'exécution complète du PURGA requiert le décaissement rapide de la dernière tranche de 9,48 milliards FCFA.

Le **soutien** attendu des **PTFs de 35,88 milliards de FCFA**, connaît un décaissement de **8,64 milliards de FCFA** (réalisée par la Banque mondiale et le FIDA), soit **24%** de la contribution attendue des PTFs.

En ce qui concerne les **passations de marché**, des ralentissements ont été relevés mais la situation s'est progressivement améliorée.

## **C. PERSPECTIVES**

En ce qui concerne la **mise à disposition des ressources financières**, il est souhaitable que **i)** l'Etat mette rapidement à disposition le reliquat de sa contribution, évalué à 9,48 milliards FCFA ; **ii)** les PTFs (Banque mondiale, AFD et FIDA) accélèrent la restructuration de leurs projets afin de libérer le reliquat (**27,24 milliards de FCFA**) des ressources attendues pour le financement du PURGA.

Ces restructurations de projets concernent les financements suivants :

- o Banque mondiale : 11,77 milliards de FCFA sur le Projet de solutions numériques pour le désenclavement des zones rurales et l'e-Agriculture (PSNDEA) ;
- o Agence Française de Développement (AFD) : 9,84 milliards de FCFA, dont 5,8 milliards FCFA sur le reliquat de gestion du projet de Sécurité Sanitaire des Aliments (PSSA) et 4 milliards FCFA sur la réduction du nombre de projets structurants de chacune des huit régions bénéficiaires du Projet de Développement Economique et Ecologique des Territoires ruraux (ECOTER) ;

En ce qui concerne la **passation des marchés**, il conviendrait de poursuivre et renforcer les efforts entrepris par les Ministères techniques à travers les CTS, le MBPE et les structures concernées (DMP et UOEs), afin d'assurer la fluidité et la simplicité des procédures d'autorisation des marchés.

## **D. EXÉCUTION DU PURGA AU 30 AVRIL 2021**

## I. FILIÈRES D'EXPORTATION

### **1. Anacarde**

#### i. Subvention aux Exportateurs de noix de cajou

- Le Conseil Présidentiel du 22 mai 2020 a décidé d'octroyer une subvention de **100 F CFA/kg** de noix de cajou aux Exportateurs pour les inciter à acheter le produit au prix minimum bord champs de **400 F CFA/kg**. Une enveloppe de **35 milliards de F CFA** a été prévue à cet effet, sur la base d'une estimation de 350 000 tonnes de stocks de noix de cajou détenus par les producteurs.
- Le Conseil des Ministres du 19 août a réévalué cette subvention à **200 F CFA/kg** pour tenir compte de la baisse continue des prix internationaux. Ainsi **47 milliards de F CFA** devraient être mobilisés par l'État pour la mise en œuvre du plan de riposte contre les effets de la COVID-19 dans la filière anacarde ;
- Au titre de la subvention de 100 F CFA/kg, **187 868 tonnes** portant sur une subvention de **18,786 Milliards de F CFA** ont été validées par le Comité de subvention. En ce qui concerne la subvention de 200 F CFA/kg, 77 117 tonnes portant sur un montant de 15,423 Milliards de F CFA ont été validées par le Comité de subvention. Soit un total 34,210 Milliards de F CFA de subvention validée à ce jour.
- Les montants validés par le Comité de subvention ont été au-delà des approvisionnements (décaissements) qui sont de **23,690 Milliards de F CFA**. **Au 31 décembre 2020**, il restait donc devoir **10,520 Milliards F CFA** aux exportateurs au titre des dossiers déjà validés par le comité.
- Dans le cadre des séances techniques de préparation de la campagne cajou 2021 et sur la base de la présentation de la situation par le Conseil du Coton et de l'Anacarde et des risques encourus en cas de non règlement, le Gouvernement a pris des mesures pour le paiement effectif des montants dus.
- **En somme, au 30 avril 2021, la totalité des montants validés par le Comité a été remboursée aux Exportateurs de noix de cajou, soit au total 34,210 milliards de F CFA pour un volume total de 264 985 tonnes de noix de cajou enlevées des mains des producteurs au prix minimum de 400 F CFA/kg.**

#### ii. Subvention aux Transformateurs de noix de cajou

- La Pandémie de la COVID-19 a exposé les industries locales de la noix de cajou à la baisse des prix de vente de l'amande sur le marché international. Les prix de l'amande WW320 sont passés de 3,4-3,8 USD/lb en janvier 2020 à 2,85 USD/ lb à fin mars 2020, soit une baisse de près de 25%.
- Pour soutenir les opérateurs, le Conseil Présidentiel du 22 mai 2020 a décidé de leur octroyer une subvention de **168 F CFA/kg** de noix de cajou, pour les aider à combler la perte de compétitivité liée aux effets de la pandémie de la Covid-19.
- Une enveloppe de **12 milliards F CFA** a été dégagée dans le cadre de cette subvention Covid-19, mobilisée à travers une restructuration du Projet de Promotion de la Compétitivité de l'Anacarde (PPCA).
- La subvention Covid-19 est valable pour les achats de noix brutes de cajou réalisés par les industriels sur la période du 01 mars au 31 décembre 2020. La subvention totale des transformateurs en 2020 est donc de **1 200 F CFA/kg d'amandes blanches**, dont **800 F CFA/kg** au titre de la subvention Covid-19.
- Au 31 décembre 2020, ce sont onze (11) transformateurs de noix de cajou qui ont soumis des demandes pour bénéficier de la subvention covid-19, portant sur 4 080 tonnes d'amandes, soit 20 400 tonnes de noix brutes de cajou et correspondant à un montant de 3,264 Milliards F CFA.

- Par ailleurs, les transformateurs ont saisi le Conseil du Coton et de l'Anacarde par courrier, pour solliciter une prolongation du délai de la subvention, à l'effet de leur permettre de prendre en compte les stocks de noix achetés et disponibles dans le cadre de l'opération Covid-19. Cette requête a été accordée par le Gouvernement qui a reporté la date limite au 30 juin 2021 sur la base des stocks de la campagne 2020, inventoriés chez les transformateurs par le Conseil du Coton et de l'Anacarde, soit **36 717 tonnes de noix brutes, 651 tonnes de d'amandes non dépelliculées et 3 161 tonnes d'amandes blanches.**  
**Depuis janvier 2021, le Comité de Subvention a approuvé l'allocation de la subvention Covid-19 aux douze (12) entreprises concernées pour un montant global de 2 383 436 000 FCFA.**
- Ainsi, au 30 avril 2021, le montant cumulé des subventions Covid-19 allouées sur la période de mars à décembre 2020, s'élève à 5 647 423 792 FCFA.

## 2. Coton

Au titre du plan de riposte contre les effets de la pandémie, le Gouvernement avait retenu un plan d'actions de 5,56 milliards F CFA, destinés :

- à la prise en charge du reliquat de complément de prix du coton graine au titre de la campagne 2019-2020
- à la prise en charge d'une partie des crédits intrants au titre de la campagne 2020-2021
- au renforcement des capacités des Centres de Prestations de Services Agricoles Mécanisés (CPSAM) pour faire passer leur capacité de traitement de 10 000 à 50 000 ha de coton.
- Au final, **1,06 milliard F CFA** prévus par le Gouvernement ont été décaissés en deux tranches de 300 millions FCFA et de 760 millions FCFA, dans le cadre du soutien à la filière coton pour le remboursement aux Sociétés cotonnières du solde de la subvention de 44 F CFA/kg sur le prix du coton de la campagne 2019-2020.
- **583 millions de F CFA** ont été versés à IVOIRE COTON au titre du reliquat de complément du prix du coton graine ;
- En outre, une contribution de l'AFD sollicitée et obtenue par le Gouvernement pour la prise en charge des pertes des Sociétés cotonnières dues à la baisse des cours de la fibre de coton, liée au COVID-19.
- Un financement de 15 millions d'euros issus de la réaffectation de ressources de projets financés par le C2D a été obtenu pour prendre en charge cet appui.
- Les travaux réalisés avec l'AFD par un Groupe de travail mis en place par le Directeur Général du Conseil du Coton et de l'Anacarde, et incluant l'INTERCOTON, la Fédération des Producteurs de Coton et l'Association des Sociétés Cotonnières ont abouti à :
  - Une convention ETAT-INTERCOTON qui en fait l'agence d'exécution de cet appui, mis sous la forme d'une nouvelle composante du projet FADCI ;
  - Un tableau de répartition de l'appui sur la base des volumes de coton fibre concernés pour chacune des Sociétés Cotonnières ;
  - Un rapport d'analyse du marché du coton qui confirme que sur la période couverte (mars à décembre 2020), les cours internationaux du coton sont restés en deçà du niveau de référence qui a permis de déterminer le prix d'achat du coton graine au titre de la campagne 2019-2020, condition de versement de l'appui.
- A ce stade, les Sociétés Cotonnières sont en attente du versement de la 1<sup>ère</sup> tranche de cet appui.

- Le Groupe de travail, en appui à INTERCOTON, travaille à la préparation d'une mission d'évaluation du respect des engagements des Sociétés Cotonnières, condition de versement de la seconde tranche.

### 3. Hévéa

**L'allocation budgétaire pour la Filière Hévéa a été réduite à 6,06 milliards FCFA contre 10,78 milliards retenu.**

**Un montant de 870 millions FCFA a été décaissé par l'Etat en deux tranches de 500 millions FCFA et de 370 millions FCFA, sur un budget final de 6,06 milliards FCFA.**

À l'issue de la finalisation des négociations entre l'APROMAC et le Cabinet Electronic Management, un contrat a été signé le 14 août 2020 pour un montant de 240 millions de FCFA relatif à l'opération d'identification des producteurs bénéficiaires du soutien de l'Etat face à la Covid-19.

Le Cabinet a démarré l'opération d'identification des producteurs bénéficiaires.

Au terme de l'enrôlement des producteurs qui s'est achevé dans les 25 secteurs hévéicoles du pays, 137 056 producteurs ont été identifiés par rapport à l'estimation de 140.000, soit un taux d'exécution de 98 %.

Sur ces 137 056 producteurs identifiés, 564 producteurs ont été désactivés pour anomalies (doublons, triplons etc.). Parmi les 136 092 retenus 101 143 producteurs bénéficiaires ont justifié leur production avec des tickets de pesée ou bulletin de paie, et 35 349 n'ont pu justifier leur production.

Les détails de l'opération arrêtée au 31.12.2020 sont présentés dans le tableau suivant :

DESIGNATION	CALCUL	DONNEES
Producteurs identifiés	(a)	137 056
Producteurs authentifiés dans la base e-apromac		68 218
Producteurs enrôlés		68 274
Producteurs désactivés pour anomalies	(b)	564
Total Producteurs identifiés sans anomalies	(c)=(a)-(b)	136 492
Producteurs bénéficiaires ayant justifiés leurs productions		101 143
<b>Producteurs en contentieux sans justificatif de leur production</b>		<b>35 349</b>

Après cette phase de terrain, le cabinet Electronic Management procède actuellement à des croisements et recoupements avec les listings des usiniers, des coopératives, du FDH et du FIRCA, qui lui ont été fournis par l'intermédiaire de l'APROMAC, afin de catégoriser les producteurs selon les trois classes A, B et C et produire la liste définitive « bon à payer ».

**La poursuite du PURGA dans la filière nécessite la mise à disposition du reliquat de 5,19 milliards de FCFA.**

### 4. Palmier à huile

**Un budget final de 500 millions FCFA a été retenu par l'Etat pour la Filière et entièrement décaissé.**

Cet approvisionnement a notamment permis de réaliser :

- une première mission de sensibilisation et d'information des acteurs de la filière palmier à huile sur l'ensemble des zones de production de régimes de palme et ;
- D'acquérir du matériel et équipement pour la coordination de la mise en œuvre du soutien ;

- De distribuer des fournitures et équipements de protection contre la COVID-19 aux producteurs de palmier à Huile dans toutes les zones de Production de régimes de palme;
- De mener des actions de communication sur le soutien de l'Etat à la filière dans toutes les zones de production de régimes de palme ;
- D'obtenir la liste de base des potentiels bénéficiaires du soutien de l'Etat
- De faire certifier la liste des bénéficiaires par le cabinet de certification.
- De diffuser la liste des bénéficiaires auprès des producteurs
- De procéder au reversement des montants des soutiens aux agro industries en charge du paiement des soutiens aux producteurs.

**Aucun décaissement n'est attendu pour la Filière, entraînant un arrêt des activités prévues.**

### **5. Banane dessert**

Les activités du PURGA visent à apporter des appuis aux producteurs pour la pérennisation de l'outil de production. Ces appuis se feront sous la forme de soutiens financiers directs aux producteurs individuels et de soutiens au financement des activités liées à la production de la banane dessert (entretien des exploitations, traitements phytosanitaires, etc.). Ces activités seront exécutées par les faitières OBAMCI et OCAB.

Les ressources de la première mise à disposition de 500 millions de FCFA sont utilisées pour notamment identifier les bénéficiaires et entamer les premières opérations du PURGA. Le processus de recrutement du Cabinet chargé de l'identification des bénéficiaires est au stade de la numérotation. La poursuite des activités nécessite la libération du reliquat (4,0 milliards de FCFA) des ressources prévues.

**Les activités sont suspendues, en raison de la réduction budgétaire.**

### **6. Ananas**

Les activités du PURGA pour la filière Ananas concernent la mise en œuvre de 4 mesures, à savoir :

- Identification des producteurs pour la certification de la liste des bénéficiaires ;
- Préparation des sols ;
- Acquisition de matériel végétal ;
- Acquisition de produits de traitements (phytosanitaires, régulateurs et accélérateurs de croissance).

**L'allocation budgétaire pour la Filière Ananas a été réduite à 0,77 milliards FCFA contre 1 milliard retenu. Un montant de 500 millions FCFA a été décaissé par l'Etat pour cette Filière.**

Au final, la réduction du budget initial de 1 milliard à 770 millions a occasionné des réaménagements au niveau des acquisitions (matériel végétal, fertilisants, produits phytosanitaires, régulateurs et accélérateurs de croissance) en accord avec les faitières de la filière, entraînant la reprise des procédures d'attribution des marchés.

Un Plan de Passation de Marché (PPM) a été élaboré et transmis à la DMP pour approbation.

Pour l'identification des producteurs d'ananas, le cabinet OZOUA a été recruté. Un contrat d'un montant de 24 757 061 FCFA a été signé avec le prestataire en octobre 2020. Le contrat a été entièrement exécuté. Le rapport final d'exécution a été validé et transmis fin novembre 2020 aux différentes faitières de la filière.



Concernant la **préparation des sols**, une lettre de marché d'un montant de 18 942 000 FCFA a été signée en novembre 2020 avec M. WOSSO Aboua Louis, prestataire de service retenu à l'issue d'une demande de cotation. Cependant, le labour des parcelles des bénéficiaires est prévu dès l'acquisition du matériel végétal.

**L'acquisition du matériel végétal (rejets d'ananas)** a fait l'objet d'un Appel d'Offres National (AON) validé par la Direction Générale des Marchés Publics (DGMP) et d'une publication officielle de l'offre sur le site de la DMP et dans le journal Fraternité Matin. Le jugement des offres s'est fait le 6 janvier 2021 par la Commission d'Ouverture des plis et de Jugement des Offres (COJO). Le marché a été attribué à la société ENCHIPROCI, l'entreprise productrice de rejets d'ananas.

Les résultats des travaux de la COJO ont été rejetés par la Direction Générale des Marchés Publics (DGMP) car le taux de réduction des quantités de rejets appliqué par la COJO était de 48,95%. Selon les textes, le taux de réduction des quantités ne peut excéder 25%.

Suite aux observations de la DGMP, l'appel d'offres a été déclaré infructueux par la COJO. Une nouvelle procédure a été engagée selon les indications de la DGMP pour l'attribution du marché.

Les **produits de traitements** (phytosanitaires, régulateurs et accélérateurs de croissance) ont été caractérisés. Les listes restreintes des fournisseurs pour chaque type de produit ont été finalisées. Cependant, l'acquisition des produits de traitement est conditionnée par l'acquisition du matériel végétal (rejets d'ananas).

L'identification des producteurs des trois faîtières de la Filière Ananas a été réalisée. Les surfaces à labourer sont connues mais l'activité ne sera réalisée qu'après l'acquisition des rejets d'ananas, dont la procédure d'attribution de marché entamée depuis septembre 2020 n'a pas encore abouti.

Les résultats des travaux de la COJO ont été rejetés par la Direction Générale des Marchés Publics (DGMP) car le taux de réduction des quantités de rejets appliqué par la COJO était de 48,95%. Selon les textes, le taux de réduction des quantités ne peut excéder 25%.

Suite aux observations de la DGMP, l'appel d'offres a été déclaré infructueux par la COJO. Une nouvelle procédure a été engagée selon les indications de la DGMP pour l'attribution du marché.

## 7. Mangue

Le soutien de l'Etat vise à apporter un appui aux producteurs de mangue à travers :

- Un appui financier direct aux producteurs, afin de faire face aux charges d'exploitation ;
- L'acquisition des produits phytosanitaires pour assurer une production de mangue en quantité et en qualité, pour la prochaine campagne agricole ;
- La taille du verger et l'entretien des plantations.

L'appui initial à la Filière Mangue était de 5 milliards mais a été réduit à 1,570 milliards de FCFA.

**Un montant de 1,3 milliards FCFA a été décaissé par l'Etat en deux tranches de 800 millions FCFA et de 500 millions FCFA, sur un budget final de 1,570 milliards FCFA retenu.**

Compte tenu de la révision du budget affecté à la mangue, les acteurs de la filière ont procédé à une priorisation des activités. Deux activités principales ont été retenues :

- Identification et l'inventaire des plantations de la Filière Mangue
- Acquisition des pièges à mouches des fruits avec attractif sexuel.

Pour l'identification et l'inventaire des vergers de manguiers, le Cabinet Audit Control & Expertise (ACE) a été retenu à l'issus d'un appel d'offres. Un contrat d'un montant de 265 millions FCFA a été signé avec ACE. La phase terrain de l'activité a démarré en décembre 2020.

La poursuite du PURGA dans la filière nécessite la mise à disposition du reliquat (0,27 milliards de FCFA) des ressources attendues.

Au final, la réduction du budget initial de 5 milliards FCFA à 1,57 milliards n'a pas permis de mettre en œuvre la totalité des actions prévues pour la Filière Mangue, notamment la taille du verger, l'entretien des plantations et l'acquisition d'un fongicide post-récolte, d'un insecticide et des équipements de traitement. À ce jour, les ressources mobilisées sont de 1,3 milliards et ont permis :

- D'acquérir des pièges à mouches des fruits avec attractif sexuel.
- De démarrer l'identification et l'inventaire des vergers de mangues.

Le cabinet Audit Control & Expertise (ACE) a été retenu pour l'identification et l'inventaire des vergers manguiers. Un contrat d'un montant de 265 millions FCFA a été signé avec ACE. La phase terrain de l'activité a démarré en décembre 2020. Une mission test de recensement et de géolocalisation a été réalisée en janvier 2021. La mission a permis le recensement de 221 producteurs de mangue et la géolocalisation de 284 vergers.

Des messages radiodiffusés de sensibilisation et d'informations ont été diffusés pour faciliter le recensement des producteurs de mangue et le géo-référencement des vergers.

**Le lancement des opérations de recensement des producteurs et de géolocalisation des vergers sur toute la zone de production de mangue a démarré en février 2021. Les activités sont actuellement à l'arrêt faute de ressources (reliquat de 270 millions du PURGA toujours attendu) pour le paiement des prestations du Cabinet ACE.**

**Concernant l'acquisition des pièges à mouches des fruits avec attractif sexuel, un Contrat d'un montant de 1,2 milliards a été signé avec la société KOPPERT, leader mondial des biopesticides. 20 000 unités de pièges à mouches des fruits avec attractif sexuel sont arrivées à Abidjan le lundi 14 décembre 2020.**

**Une cérémonie officielle de remise des pièges à mouches des fruits avec attractif sexuel au MEMINADER, a eu lieu le 04 février 2021 à Korhogo.**

**Les pièges ont été mis à la disposition des Directions Régionales et Départementales du MEMINADER des régions du Poro, Tchologo, Hambol, Folon, Worodougou, Kabadougou, Bagoue pour la distribution aux producteurs de mangue.**

**L'utilisation des pièges dans les vergers a démarré en mars 2021.**

## **II. PRODUCTIONS VÉGÉTALES**

### **8. Riz**

**Aucun décaissement n'est intervenu depuis janvier 2021 ; un montant de 2.5 milliards FCFA a été décaissé par l'Etat pour la Filière en 2020.**

Le fonds d'amorce a été mis en place à la Banque Populaire, à hauteur de 500 millions. Les leaders de pôle ont bénéficié d'un financement total de, 332 133 000 FCFA depuis mars 2021 et les activités de collecte de paddy ont démarré. Ce fonds est constitué de 2 lignes de découverts de 120 millions et de 30 millions, disponibles pour chaque leader de pôle ce qui fait un total disponible de 600 millions

FCFA. Le fonds d'amorce couvre ces lignes de découvert qui devraient être revus à 2 milliards FCFA dès les prochains décaissements afin de permettre le financement des usiniers qui attendent.

Les marchés et conventions en vue des acquisitions du matériel agricole et des travaux confortatifs d'aménagement ont été passés :

- **Les travaux confortatifs portant sur la réhabilitation de 1205 hectares sont achevés depuis février 2021 et en attente de paiement.**
- **Les matériels agricoles, commandés par lettres-variant marchés sont en attente de livraison dès que le solde sera payé aux fournisseurs.**

**Le Financement Banque Mondiale est domicilié au PSNDEA qui doit fournir des services des biens et services.**

Les intrants attendus : le fournisseur vient d'être recruté par appel d'offres par le PSNDEA et les livraisons sont attendues incessamment. Les mises en place sont prévues à partir de juin 2021.

Les kits d'achat qualité des unités de transformation : les fournisseurs viennent d'être recrutés par appel d'offres par le PSNDEA et les livraisons sont attendues incessamment. Les renforcements des unités de transformation démarrent dès le mois de mai 2021.

**Le Financement FIDA est domicilié au PADFA qui doit fournir des services de biens :**

1000 tonnes de semences et les intrants (urée et herbicides) sont attendus du PADFA qui a passé marché en gré à gré avec AfricaRice. Un courriel a été transmis au coordonnateur du PADFA pour fournir un état d'avancement de leurs activités.

Les principales difficultés rencontrées résident dans l'insuffisance des ressources mises à disposition (2,5 milliard de FCFA), pour abonder le fonds d'amorce (besoin de 1,5 milliards de FCFA), solder les biens et services et les travaux d'infrastructure réalisés.

Les risques encourus portent sur :

- La non livraison des matériels agricoles si les lettres-variant marchés ne sont pas soldés ;
- L'interruption du mécanisme de financement si le niveau du fonds d'amorce n'est pas revu à la hausse pour atteindre le niveau satisfaisant ;

La poursuite du PURGA dans la filière nécessite la mise à disposition du reliquat (3,56 milliards de FCFA) des ressources attendues de l'Etat et du Projet PNSDEA (Banque Mondiale).

## **9. Maïs**

Les activités du PURGA pour la filière concernent deux composantes : (i) l'appui à la production ; (ii) l'appui à la mise en marché.

La mise en œuvre de la composante appui aux producteurs a été confiée à l'ANADER par le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural.

Le budget initial est de cinq milliards de francs (5 000 000 000). Le budget revu s'élève à trois milliards sept cent millions de francs (3 700 000 000 FCA), dont trois milliards six cent quatre-vingt-douze millions sept cent mille francs (3 692 700 000 FCFA) ont été utilisés pour le financement des activités menées.

La réduction budgétaire intervenue quelques mois après le démarrage a nécessité un réajustement des activités en fonction du nouveau budget.

Ainsi la construction des aires de groupage et de pré-collecte n'a pas été réalisée.

### **9.1 Appui à la production**

21 574 producteurs sur 24 745 prévus, soit un taux de réalisation de 87 %, ont bénéficié d'une assistance technique. La totalité des intrants liés à la production a été acquise. Les kits pour la mise en place de 5 000 ha de cultures ont été mis à la disposition des producteurs.

Les producteurs ont bénéficié d'un appui au labour portant sur 2 842 ha pour une prévision de 3 000 ha, soit un taux de réalisation de 95%.

La superficie mise en place est de 4 959 ha, soit un taux de réalisation de 99 %. **La production de maïs grain est de 8 925 tonnes pour une prévision de 10 000 tonnes, soit un taux de réalisation de 89,25%.**

La formation aux bonnes pratiques agricoles (BPA) s'est réalisée au sein des groupements de producteurs et 18 461 producteurs ont été formés au 31 décembre 2020.

Parallèlement à ces actions d'appui à la production, des actions d'appui au renforcement de l'organisation des groupements de producteurs ont été menées. Celles-ci ont permis de :

- réaliser des diagnostics organisationnels dans 295 groupements de producteurs ;
- structurer 262 groupements de producteurs ;
- former 5 536 membres des organes (membres et dirigeants) issus des groupements de producteurs.

## **9.2 Appui à la mise à marché**

Dans le cadre de cet appui, les actions ci-dessous ont été menées :

- 50 tricycles sont acquis et distribués aux bénéficiaires ;
- 295 comités de commercialisation sont mis en place dans les groupements de producteurs ;
- 798 membres issus de ces différents comités de commercialisation sont formés sur la maîtrise de leurs rôles et responsabilités et les techniques de commercialisation ;
- 546 acheteurs de maïs sont identifiés et mis en relation avec les groupements de producteurs ;
- 64 réunions de mise en relation d'affaires ont été organisées entre des groupements de producteurs et des acheteurs, ce qui a abouti à la signature de 8 contrats de commercialisation ;
- **1 260 tonnes de maïs grain ont été commercialisés.**

## **10. Manioc**

Les activités du PURGA pour la filière concernent deux composantes : (i) l'appui à la production ; (ii) l'appui à la mise à marché.

La mise en œuvre de la composante appui aux producteurs a été confiée à l'ANADER par le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural.

Le budget initial de quatre milliards sept cent vingt millions (4 720 000 000 FCFA) a été réduit à un milliard cent cinquante millions (1 150 000 000 FCFA). Le montant de l'approvisionnement s'élève à huit cent millions de francs (800 000 000 FCA), dont sept cent quatre-vingt-quatorze millions sept cent soixante-neuf mille deux cent trente et un francs (794 769 231 FCFA) ont été utilisés pour le financement des activités menées.

Cette réduction budgétaire a nécessité un réajustement des activités au niveau de la filière manioc, avec notamment l'annulation des actions suivantes : (i) kits de transformation ; (ii) cahier de charges du FIRCA et des 5 modules de fabrication d'attiéké ; (iii) travaux d'installation de 35 hangars de stockage et de pré-collecte ; (iv) arrêt des labours ; (v) travaux d'acquisition et installation de kits pour 200 ha de sites ; (vi) arrêt de l'achat et de la distribution des boutures.

### **10.1 Appui à la production**

L'assistance technique a été apportée à 14 000 producteurs de masse et 1 817 producteurs de boutures.

Un appui au labour a permis de réaliser 640 ha sur 1000 ha prévus, soit 64% de l'objectif pour la mise en place des parcs à bois.

Les boutures distribuées ont permis de mettre en place 7 519 ha, soit 50% des prévisions de mises en place.

**Au 30 avril 2021, il a été enregistré 105 500 tonnes de manioc produites sur 190 375 tonnes de manioc attendues, soit un taux de réalisation de 55,41%. Les récoltes se poursuivent.**

Les actions de renforcement de l'organisation des OPA ont permis d'obtenir les résultats suivants :

- 374 diagnostics organisationnels d'OPA sont réalisés ;
- 350 OPA sont structurées conformément à leur cadre juridique ;
- 277 OPA sont accompagnées à la mise en place de documents de gestion ;
- 5 359 membres des organes des OPA sont formés sur le thème de l'organisation et du fonctionnement.

## 10.2 Appui à la mise à marché

133 tricycles et 10 camions ont été acquis et distribués aux bénéficiaires.

Les acquisitions des équipements de transformation du manioc ainsi que la construction des 35 infrastructures de groupage ont été annulées suite à la baisse du budget annoncée.

Par ailleurs, pour préparer la commercialisation des productions futures, 337 comités de commercialisation ont été créés, 893 membres de ces comités de commercialisation ont été formés à leurs rôles et responsabilités et 474 acheteurs de produits identifiés. 119 rencontres d'affaires ont été organisées entre des groupements de producteurs et des acheteurs, ce qui a permis la signature de 15 contrats de commercialisation. **29 055 tonnes de manioc ont été commercialisées.**

## 11. Banane plantain

Les activités du PURGA pour la filière concernent deux composantes : (i) l'appui à la production ; (ii) l'appui à la mise à marché.

La mise en œuvre de la composante appui aux producteurs a été confiée à l'ANADER par le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural.

Le budget initial de trois milliards de francs (3 000 000 000) a été ramené à 2,04 milliards. Le montant décaissé pour les activités s'élève à 1 milliard de francs (1 000 000 000 FCA). Il prend en compte : (i) l'appui à la production avec l'acquisition et la distribution des intrants agricoles (vivo-plants/rejets parés, engrais), l'appui à l'aménagement des sites et l'appui conseil agricole, (ii) l'appui à la mise à marché.

Neuf cent quatre-vingt-dix-neuf millions sept cent cinquante-trois mille huit cent quarante-six francs (999 753 846 FCFA) ont été utilisés pour le financement des activités.

La réduction budgétaire a nécessité un réajustement des activités au niveau de la filière banane plantain, avec notamment l'annulation des actions suivantes : l'acquisition et l'installation des kits d'irrigation pour les cultures de contre-saison, l'arrêt des mises en place.

### 11.1 Appui à la production

2 632 bénéficiaires ont reçu des intrants agricoles notamment de l'engrais NPK et 2 858 133 vivo-plants/rejets parés sur 3 070 950 prévus, soit un taux de réalisation de 93% ;

Il a été mis en place 1 876 ha de cultures sur 2 000 ha prévus, soit un taux de réalisation de 87%. L'assistance technique aux producteurs se poursuit.

**Au 30 avril 2021, il a été enregistré une production de 16 884 tonnes de bananes plantains sur 28 140 tonnes attendues, soit un taux de réalisation de 60%. Les récoltes se poursuivent.**

Les actions de renforcement de l'organisation des OPA ont donné les résultats suivants :

- 54 diagnostics organisationnels d'OPA sont réalisés ;
- 50 OPA sont structurées conformément à leur cadre juridique ;
- 45 OPA sont accompagnées à la mise en place de documents de gestion ;
- 1.025 membres des organes des OPA sont formés sur le thème de l'organisation et du fonctionnement.

### 11.2 Appui à la mise à marché

En vue de faciliter la commercialisation des productions actuelles et à venir, des actions sont conduites, notamment :

- 23 tricycles et 2 camions sont acquis et distribués pour faciliter le transport des produits, soit 100% des prévisions ;
- 59 comités de commercialisation sont créés dans les OPA ;
- 152 membres issus de ces différents comités de commercialisation sont formés sur la maîtrise de leurs rôles et responsabilités et les techniques de commercialisation ;
- 133 acheteurs de banane plantain sont identifiés et progressivement mis en relation avec les groupements de producteurs ;
- 9 réunions de mise en relation d'affaires ont été organisées entre OPA et acheteurs, ce qui a abouti à la signature de 2 contrats de commercialisation ;
- **3 623 tonnes de banane plantain ont été commercialisées.**

## 12. Légumes et Maraichers

Les activités du PURGA pour la filière concernent deux composantes : (i) l'appui à la production ; (ii) l'appui à la mise à marché.

La mise en œuvre de la composante appui aux producteurs a été confiée à l'ANADER par le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural.

Le budget s'élève à quatre milliards (4 000 000 000) FCFA, entièrement décaissé, dont trois milliards neuf cent quatre-vingt-onze millions sept cent mille francs (3 991 700 000 FCFA) ont été utilisés pour le financement des activités menées.

### 12.1 Appui à la production

Au total 43 022 producteurs identifiés ont mis en place 4 178 ha de cultures, soit 84%.

Les producteurs ont bénéficié des intrants liés à la production directe et au labour des parcelles pour une superficie de 919 ha sur une prévision de 2 000 ha, soit un taux de réalisation de 46%. Les labours ont été arrêtés en raison de la réduction budgétaire.

22 576 producteurs ont été formés aux Bonnes Pratiques Agricoles.

Les récoltes se poursuivent pour les cultures de contre saison. **Au 30 Avril 2021, on enregistre une production de 42 042 tonnes de produits maraichers sur 87 125 prévues, soit un taux de réalisation de 48%.**

Les actions de renforcement de l'organisation des OPA se poursuivent. Les réalisations à fin décembre sont les suivantes :

- 832 diagnostics organisationnels d'OPA sont réalisés ;
- 784 OPA sont structurées conformément à leur cadre juridique ;
- 632 OPA sont accompagnées à la mise en place de documents de gestion ;
- 12 769 membres des organes des OPA sont formés sur le thème de l'organisation et du fonctionnement.

### 12.2 Appui à la mise à marché

En vue de faciliter la commercialisation des productions à venir, des actions sont conduites, notamment :

- 83 tricycles sont acquis et distribués aux bénéficiaires ;
- 800 comités de commercialisation sont créés ;
- 2003 membres issus de ces différents comités de commercialisations sont formés sur la maîtrise de leurs rôles et responsabilités et les techniques de commercialisation ;
- 501 acheteurs de produits maraîchers sont identifiés et progressivement mis en relation avec les groupements de producteurs ;
- 142 réunions de mise en relation d'affaires ont été organisées entre des groupements de producteurs et des acheteurs, ce qui a abouti à la signature de 45 contrats de commercialisation dont 31 ont été exécutés.

### **III. RESSOURCES ANIMALES**

Pour chacune des filières concernées, la Cellule Technique Sectorielle du Ministère des Ressources Animales et Halieutiques (CTS-MIRAH) a validé : (i) le Plan d'opérations ; (ii) le Plan de décaissement et (iii) le Plan de passation de Marchés.

Le FIRCA a été désigné comme agence fiduciaire pour appuyer les filières animales et halieutiques à la mise en œuvre des plans d'actions et des passations de marché. Les interprofessions des filières ont été désignées comme les unités opérationnelles.

**À la date du 30 avril 2021, un montant de 3,07 milliards de FCFA a été décaissé et mis à la disposition du FIRCA, soit le total du budget final retenu.**

De manière générale, un ralentissement considérable dans la réalisation des activités a été constaté suite à la modification du type de marché initialement prévu en entente direct ou en gré à gré et qui est désormais en Appel d'Offres.

Après le recadrage budgétaire, un nouveau plan d'action filière a été élaboré en octobre 2020 qui a permis la priorisation de 38 activités sur un total initial de 50 activités. A ce jour, 29 activités sont réalisées, 02 activités sont en cours de réalisation, 05 activités sont en phase de traitement et 02 activités sont adossées à des marchés publics qui sont à relancer.

#### **13. Aviculture**

**Le compte dédié à la filière avicole a été doté en novembre à hauteur de 2 milliards de FCFA en lieu et place de 2,66 milliards de FCFA initialement prévu. Le plan d'action a été actualisé en octobre suite à cette diminution du budget et concerne désormais trois (03) mesures qui sont :**

- Approvisionner les fermes de reproducteurs en intrants ;
- Encadrer les producteurs de volailles ;
- Acquérir des intrants pour les éleveurs de volaille et appuyer la commercialisation.

Ainsi, dans le cadre de l'appui à la filière avicole, 23 structures composées d'accouveurs et de fermes de reproducteurs ont reçu des chèques d'un montant de 398 millions de FCFA pour la relance de leurs activités le 19 novembre 2020.

Par ailleurs, dans le cadre de la contribution des Partenaires Techniques et Financiers, la Banque mondiale à travers le Projet de Solutions Numériques pour le Désenclavement des zones rurales et l'E-Agriculture (PSNDEA) met à la disposition de la filière Avicole un montant de 8,17 milliards FCFA.

Une convention entre l'IPRAVI et le PSNDEA a été signée le 03 décembre 2020 dans le cadre de la restructuration du PSNDEA. A ce jour, le PTBA et le PPM ont été validés par la Banque Mondiale.

Plusieurs réunions et séances de travail se sont tenues entre l'IPRAVI et le PSNDEA ainsi qu'entre la CTS-MIRAH et l'IPRAVI pour faciliter l'opérationnalisation du PTBA.

**Néanmoins, aucune acquisition et aucune activité à l'endroit des bénéficiaires n'ont pu être menées à ce jour.**

#### **14. Porc**

L'appui du PURGA servira à mettre en œuvre, huit (08) activités. Ce sont :

- **Acquisition des produits vétérinaires**
- **Acquisition des kits de désinfection des GDS ;**
- **Edition du guide de bonnes pratiques de la biosécurité sur les fermes porcines**
- **Acquisition des désinfectants, bac de dilution et combinaison ;**
- **Acquisition d'une épileuse et d'un bac, d'échaudage ;**
- **Fourniture de carcasse de porcs aux vendeuses de viande porcine (PSC ;**
- **Acquisition d'aliments porcs (PSC);**
- **Acquisition de noyaux d'élevage.**

À l'instar de la filière avicole, tous les documents techniques sont élaborés et validés par la CTS-MIRAH.

L'autorisation des marchés afférents a été sollicitée auprès de la DMP en date du lundi 27 juillet 2020 et l'avis favorable de la DMP a été accordé au FIRCA le 29 juillet 2020.

**300 millions FCFA ont été décaissés au total sur une première prévision de 1,44 milliards FCFA. Une actualisation du plan d'action a été réalisée en octobre suite à cette réduction budgétaire.**

À ce jour, 03 marchés ont été exécutés ce qui a permis d'acquérir plus de 500 kits de produits vétérinaires qui ont été livrés aux éleveurs de porcs. Aussi, 13 kits de désinfection ont été acquis pour les Groupements de Défense Sanitaires (GDS) et plusieurs guides de bonnes pratiques de biosécurité ont été élaborés au profit des éleveurs

Le PURGA a permis de mettre à disposition des vendeuses de viande porcine situées dans 13 points de vente de produits porcins, **17,89 tonnes** de carcasse de porcs comme appui à la relance de leur activité. Par ailleurs, 128 éleveurs ont bénéficié chacun d'un verrat et de deux truies pour la relance de leur production locale.

#### **15. Elevages en développement**

Le soutien de l'Etat aux élevages en développement (cuniculture, apiculture) vise la mise en œuvre de trois (03) activités :

- Acquérir le matériel de récolte pour les apiculteurs (combinaisons et enfumoirs);
- Acquérir l'aliment lapins pour les cuniculteurs ;
- Acquérir des kits sanitaires.

**70 millions FCFA prévus ont été décaissés par l'Etat pour les deux filières concernées (apiculture et cuniculture).** Le Plan de passation de marchés est élaboré et a été transmis le lundi 27 juillet 2020 à la DMP pour autorisation et l'avis favorable de la DMP a été accordée au FIRCA le 29 juillet 2020.

À la date du 30 avril 2021, tous les marchés au nombre de trois (03) ont été entièrement exécutés, soit un taux d'exécution de 100%.

**En ce qui concerne le marché d'acquisition de matériels de récolte pour les apiculteurs d'un montant de 23 047 044 de FCFA, il a permis la distribution de 300 ruches, de 100 combinaisons intégrales de protection pour la récolte, de 100 enfumoirs et de 100 attire-essaim à 45 sociétés coopératives réparties dans 44 localités. Au total, ce sont 100 apiculteurs qui ont bénéficiés de cet appui.**



Concernant la filière cunicole, 02 marchés ont été exécutés. Il s'agit du marché d'acquisition de kits sanitaires et de celui d'acquisition d'aliment lapins pour les cunicultures respectivement d'un montant de 7 125 000 FCFA et de 36 328 000 FCFA.

**Ces 2 marchés ont permis de distribuer 149 kits sanitaires et 140 tonnes d'aliments pour lapins à 08 sociétés coopératives. Ce sont 146 cuniculteurs qui ont pu bénéficier de cet appui de l'Etat.**

#### IV. RESSOURCES HALIÉUTIQUES

##### **16. Pêche artisanale**

**Un montant de 400 millions a été attribué à la filière pêche artisanale et entièrement décaissé.** Le compte dédié a été approvisionné en totalité pour la mise en œuvre de trois (03) mesures dans le cadre du PURGA. Il s'agit :

- D'octroyer des kits sanitaires aux points de débarquement des produits de la pêche ;
- De fournir aux pêcheurs des kits sanitaires et du matériel de sécurité ;
- D'acquérir le matériel de désinfection des infrastructures de transformation, de conservation et de commercialisation.

Toutes les mesures ont pu être exécutées sauf l'activité relative à la désinfection des points de débarquement qui sera effective en mai et juin.

**À la date du 30 avril 2021, 22 sociétés coopératives, débarcadères et pêcheurs ont reçu des kits sanitaires et de désinfection. Ainsi, 43 GPS, 14 sondeurs, 36 moteurs et 2 motos ont été distribués aux sociétés coopératives. Des centaines de chasubles ont été livrés aux bénéficiaires.**

##### **17. Aquaculture**

Dans le cadre de la mise en œuvre du PURGA, la filière aquacole devrait bénéficier d'un accompagnement de l'Etat de 2,16 milliards pour l'application de certaines activités parmi cinq (05) mesures, à savoir :

- Apporter un appui sanitaire aux structures de production aquacole ;
- Appuyer les fermes d'alevinage à la production massive d'alevins ;
- Appuyer les pisciculteurs à produire 7 000 tonnes de poissons marchands ;
- Appuyer la commercialisation des produits aquacoles ;
- Renforcer l'appui-conseil auprès des pisciculteurs.

**À ce jour, le budget final retenu est de 300 millions de FCFA et effectivement décaissé. Le plan d'action a été actualisé en octobre suite à la réduction budgétaire.**

Ainsi, les nouvelles activités sont :

- Acquérir de petits matériels pour les producteurs de poissons ;
- Acquérir des géniteurs pour les multiplicateurs ;
- Acquérir des aliments de larves et géniteurs ;
- Acquérir du petit matériel pour les écloseries ;
- Mettre en place un dispositif de suivi des données de production ;
- Renforcer les capacités des OPA en marketing ;
- Acquérir de nouvelles capacités de productions d'alevins ;

- Acquérir des fours WAAPP.

**A ce jour, le budget final retenu a été effectivement décaissé et a permis d'acquérir :**

- **pour les écloseseries : 19 Auges, 56 Happas, 12 Epuisettes, 6 Kits de produits d'inversion hormonale, 6 balances ;**
- **pour les transformateurs : 12 fours WAAPP pour le fumage de poisson ;**
- **des géniteurs pour les fermes d'alevinage ;**
- **l'aliment pour les géniteurs.**

Néanmoins, trois activités ne sont pas encore réalisées. Il s'agit de l'activité relative à la mise en place d'un dispositif de suivi des données de production, de celui du renforcement des capacités des OPA en marketing et d'acquisition de petits matériels pour les producteurs de poissons. Les 02 premières sont en cours de réalisation et la dernière est en cours de traitement.

## V. MISE À MARCHÉ

### **18. Mise à marché des produits**

Les ressources de l'Etat de la première mise à disposition d'un montant de 1 milliard de FCFA sur 1,52 milliards FCFA, ont été utilisées pour le financement des activités ci-dessous, sur la période :

Les ressources de la première mise à disposition de 1 milliard de FCFA ont été utilisées pour le financement des activités ci-dessous, sur la période :

- **Achat et distribution de matériels et équipements de protection sanitaire au profit des usagers des marchés** : Cette activité conduite jusqu'à la préparation des appels d'offres a malheureusement été annulée, du fait de la deuxième réduction du budget (part Etat), qui est passé du montant initial de 4,4 milliards à 1,52 milliards.
- **Contribution en complément des autres structures, à l'information et la sensibilisation des acteurs des produits vivriers sur la maladie à coronavirus et les informations officielles du Gouvernement** : Les campagnes d'informations et de sensibilisation sur la maladie à coronavirus, des opérateurs de l'intérieur du pays qui devaient se poursuivre dans les autres villes de l'intérieur du pays ont malheureusement été annulées faute de ressources financières, due à la réduction du budget.
- **Information des commerçants sur les disponibilités des produits vivriers dans les différentes localités** :

Les informations sur les disponibilités des produits vivriers continuent d'être diffusées via SMS aux opérateurs, tout comme dans les radios locales, au cours des émissions d'informations sur les prix de ces produits.

L'OPCV et l'Union Générale des Consommateurs de Côte d'Ivoire (UGCCI) ont signé un protocole d'accord en vue d'organiser en partenariat des émissions à la radio nationale, La réalisation de cette activité étant conditionnée par la mise à disposition de la deuxième tranche des ressources du PURGA-COVID 19, un accord a néanmoins été trouvé avec l'UGCI pour le démarrage de cette activité.

A cet effet, la 1<sup>re</sup> émission a été diffusée, à travers l'émission «**Le Consommateur** », le vendredi 16 avril 2021 sur les ondes de la Radio Côte d'Ivoire (**Abidjan 88.00 Fm/Canal 511 sur le Bouquet de Canal**) à 14 heures et 40 minutes.

- **Organisation d'émissions télévisées pour l'information des opérateurs** :
  - Des négociations ont été entreprises avec la RTI première chaîne et NCI pour l'organisation d'émissions télévisées. Ces négociations n'ont pas abouties, du fait des coûts trop élevés proposés par ces médias et de la réduction du budget.

- Néanmoins, l'OCPV a convenu d'organiser ces émissions, en partenariat avec l'Union Générale des Consommateurs de Côte d'Ivoire (UGCCI). Des négociations entre les deux entités ont été entreprises et ont abouti à un accord de partenariat, dont le protocole d'accord a été signé le Vendredi 15 janvier 2021, au siège de l'OCPV.

Le jeudi 25 mars 2021 a eu lieu, au siège de l'OCPV, l'enregistrement de la 1<sup>ère</sup> émission qui a été diffusée sur les ondes de la Radio Côte d'Ivoire (**Abidjan 88.00 Fm**) à travers l'émission «**Le Consommateur**», le vendredi 16 avril 2021 sur les ondes de la Radio Côte d'Ivoire (**Abidjan 88.00 Fm/Canal 511 sur le Bouquet de Canal**) à 14 heures et 40 minutes et la rediffusion a eu lieu le dimanche 18 avril 2021 à 06 heures et 30 minutes. Cette 1<sup>ère</sup> émission a été faite avec le Directeur Central de l'OCPV, qui après une présentation liminaire de l'Office à travers ses axes d'interventions, ses missions, a exposé sa vision pour l'OCPV ainsi que pour le secteur du vivrier. Il a aussi rappelé les domaines de compétences de l'OCPV.

Cette série d'émissions hebdomadaires se poursuivra tous les vendredis. à partir de 14 heures et 40 minutes et la rediffusion, les Dimanches suivants à partir de 06 heures et 30 minutes.

- **Réalisation de deux études techniques (conditionnement et redynamisation des centres de collecte et de groupage)** : les TDRs ont été élaborés pour les deux études. Un comité technique de suivi de ces études a été constitué. Ce comité comprend les représentants de plusieurs ministères techniques (MINADER, MIRAH, MEF) et de l'Union Européenne. Cette activité est financée par la Banque mondiale, à travers le PSNDEA. Les démarches sont en cours, notamment pour obtenir l'Avis de Non-Objection (ANO) de la Banque mondiale sur le Plan de passation des marchés ainsi que pour la signature du protocole d'accord avec le PSNDEA. À la demande des points focaux de la Banque Mondiale, des informations complémentaires leur ont été transmises pour faciliter leur compréhension des différents documents préalablement transmis (Programme de Travail et de Budget Annuel, Plan de passation des marchés, protocole d'accord avec le PSNDEA).  
Les TDRs relatifs à la redynamisation des centres de collecte et de groupage et à la mise en place d'une chaîne de froid, ont été finalisés et transmis au PSNDEA ; l'OCPV attend le retour pour la poursuite de cette activité.
- **Mise à disposition des fonds aux opérateurs pour le renouvellement ou le renforcement de leurs fonds de commerce** : sur cette période, les dossiers des Grossistes (Coopératives, Union de coopératives) des régions du Pôro, du Haut-Sassandra, du Gbêkê et du Moronou, ainsi que des coopératives des régions de l'Agnéby-Tiassa, de l'Iffou, de la Marahoué, du Bounkani et du Gontougo devant bénéficier des appuis financiers, ont été réceptionnés, au siège de l'OCPV pour vérification et ont été validés.

A ce jour, les appuis financiers aux opérateurs se répartissent comme suit :

Dans le cadre des acquisitions prévues à ce chapitre, une séance d'ouverture et d'analyse des plis relatives à la fourniture des matériels informatiques, a eu lieu au siège du PSNDEA le mardi 02 février 2021. Le matériel informatique prévu à ce chapitre a été livré au siège de l'OCPV, le mardi 09 mars 2021. Il s'agit d'un serveur d'une capacité de 1000 Giga. Le mercredi 7 avril 2021, a eu lieu, au siège du PSNDEA, la séance d'évaluation des offres relatives à l'acquisition des 50 motos pour les nouveaux enquêteurs. Parmi les huit soumissionnaires ayant présenté leurs offres, le choix s'est porté sur la société **SAFORA**. La validation des PV de jugement s'est faite le vendredi 23 avril 2021. Néanmoins, des observations ont été faites sur la qualité des motos (LIFAN LF 125) proposées par le prestataire retenu et un terrain d'entente a pu être trouvé entre l'OCPV et le PSNDEA, pour la livraison de motos de marque « Yamaha ».

- Quant à celles concernant l'acquisition des véhicules, qui devraient avoir lieu le même jour, elles ont été reportées, compte tenu des observations relatives aux caractéristiques techniques des véhicules, faites par la DMP.

- **Renforcement du dispositif de collecte des informations et données sur la chaîne de commercialisation des produits vivriers :** il est prévu la réalisation d'une étude en vue de la redynamisation du dispositif de collecte et de traitement des données.

- **Collecte, traitement et analyse des informations et données sur le secteur du vivrier :** Il est prévu au titre de cette activité, (i) le recrutement de deux statisticiens et cinquante enquêteurs ; (ii) l'identification des commerçants grossistes ; (iii) l'organisation de formation ; (iv)

REGIONS	FAITIERS		RESPONSABLES DE MARCHÉ		GROSSISTES COLLECTEURS				MONTANT TOTAL PAR REGION
	Nbre BENE.	MONTANT	Nbre BENE.	MONTANT	COOPERATIVES		UNIONS DE COOPERATIVES		
					Nbre BENE.	MONTANT	Nbre BENE.	MONTANT	
ABIDJAN	17	330 000 000	61	203 000 000					533 000 000
BELIER ET DISTRICT DE YAMOISSOUKRO					11	32 000 000	2	3 000 000	35 000 000
BAFING					1	500 000	1	1 500 000	2 000 000
GBEKE			1	60 000 000	27	13 500 000	3	4 500 000	78 000 000
HAUT SASSANDRA					26	13 000 000	3	4 500 000	17 500 000
MORONOU					31	15 500 000	2	3 000 000	18 500 000
PORO					7	3 500 000	3	4 500 000	8 000 000
AGNEBY - TIASSA					5	2 500 000	0	-	2 500 000
IFFOU					9	4 500 000	1	1 500 000	6 000 000
MARAHOUÉ					12	6 000 000	0	-	6 000 000
BOUNKANI					2	1 000 000	0	-	1 000 000
GONTOUGO					5	2 500 000	0	-	2 500 000
<b>TOTAUX</b>	<b>17</b>	<b>330 000 000</b>	<b>62</b>	<b>263 000 000</b>	<b>136</b>	<b>94 500 000</b>	<b>15</b>	<b>22 500 000</b>	<b>710 000 000</b>
TOTAL GLOBAL (FCFA)								710 000 000	
<b>230</b>	<b>Organisations dont 151 collecteurs un 01 Marché d'Intérêt National (Marché de Gros de Bouaké)</b>								

l'organisation de missions de suivi des stocks et (v) l'acquisition de fournitures diverses :

- Les deux statisticiens sélectionnés ont été sélectionnés et ont signé leurs contrats de travail. Leurs activités pourront véritablement démarrer dès la mise à disposition de la deuxième tranche des ressources du PURGA -COVID 19, dont l'OCPV est en attente, pour la prise en compte de leur rémunération, vu que l'essentiel des fonds a été consacré à la satisfaction des coopératives ;
- L'identification des commerçants grossistes se poursuit. Cette identification s'est étendue aux commerçants grossistes des villes de l'intérieur.
- Pour l'organisation des sessions de formation, nous attendons la mise à disposition du reste des fonds attendus. Les différents TDRs (pour la formation des enquêteurs- formation des grossistes- Formation des agents OCPV) sont disponibles.

- Organisation des missions de suivi des stocks de produits vivriers : Cette activité ne pourra démarrer qu'après la formation prévue à cet effet.
- Acquisition de fournitures diverses : Ces acquisitions se feront après validation des différents documents transmis à la Banque Mondiale.

- **Diffusion des informations et données de chaîne de commercialisation des produits vivriers aux différents acteurs** : Il est prévu pour cette activité, (i) la signature d'un contrat avec un opérateur de téléphonie mobile ; (ii) l'achat de pass SMS; (iii) l'Envoi d'environ 62 500 SMS deux fois par semaine ; (iv) la diffusion des prix à la télévision et à la radio.

Les activités de diffusion des informations économiques sur les produits vivriers, dans les médias et d'envoi de SMS aux opérateurs, se poursuivent normalement.

- **Elaboration et édition de différents documents (plan d'actions, bulletins hebdomadaires, notes de conjonctures, rapports, etc.)** : Les différents documents prévus à cet effet sont élaborés. Il est prévu l'acquisition de matériels et de consommables informatiques sur financement aussi bien de l'Etat de Côte d'Ivoire que de la Banque Mondiale.

- Le matériel financé par l'Etat de Côte d'Ivoire a été acheté.

A cet effet, 17 notes de conjonctures indiquant les prix et le niveau d'approvisionnement des produits vivriers sont aussi élaborées chaque semaine ainsi que les rapports d'activités hebdomadaires et mensuels.

Le matériel financé par le PSNDEA a été acquis et livré en partie. Ces acquisitions ont été livrées en partie par le PSNDEA, au siège de l'OCPV, le mardi 09 mars 2021.

Il s'agit de :

- ✓ 09 ordinateurs de bureau ;
- ✓ 05 ordinateurs portables ;
- ✓ 08 imprimantes.

- **Information, sensibilisation et mobilisation des acteurs** : Il est prévu l'organisation d'un atelier de lancement officiel du plan d'action afin d'informer les différents bénéficiaires sur son contenu.

Cet atelier de lancement officiel du plan d'action a eu lieu le samedi 05 septembre 2020 à la Fondation Felix Houphouët-Boigny de Yamoussoukro en présence du Ministre du Commerce et de l'Industrie, M. Souleymane DIARRASSOUBA et de la Secrétaire d'Etat chargée de l'Autonomisation des femmes.

- **Suivi de la mise en œuvre du plan d'action par l'équipe du siège : Les activités prévues sont les suivantes** : (i) Acquisition de véhicule de mission de type 4x4 pour le siège ainsi que les frais d'assurance et d'entretien ; (ii) Acquisition de carburant pour les différents déplacements dans le cadre de cette activité, (iii) Mise à disposition de perdiem pour les agents en mission, et (iv) Réalisation de petits travaux d'aménagement dans les bureaux.

– L'acquisition des véhicules fait partie des activités soumises pour financement à la Banque Mondiale. Les véhicules à acheter seront utilisés pour le suivi des activités sur le terrain. Il est prévu l'acquisition de 17 véhicules de type 4x4 dont 4 pour le siège et 13 pour les représentations régionales. La séance d'ouverture des plis et d'analyses des offres pour l'acquisition des véhicules, a été reportée, compte tenu des observations relatives aux caractéristiques techniques des véhicules, faites par la DMP ;

– Les perdiems de mission font partie des financements soumis à la Banque Mondiale. L'OCPV attend toujours l'avis de non-objection de la banque sur les documents transmis. En attendant, des missions pourront être financées sur fonds propres ;

– Les petits travaux prévus portaient sur l'acquisition de climatiseurs et des aménagements intérieurs. Ces travaux ont été entièrement réalisés.

- **Publicité et communication** : Il est prévu au titre de cette activité ; (i) la signature d'un accord-cadre avec une structure de communication ; (ii) l'Elaboration d'un plan de communication ; (iii) la mise en œuvre du plan de communication ; (iv) l'élaboration d'un film institutionnel. Une structure de communication a été identifiée avec laquelle une convention a été signée. Il s'agit de l'Agence de Communication « OMNICO ».

La 2e tranche du budget du projet "Mise à Marché des Produits Vivriers" avec un montant de **520 millions de FCFA** est attendue pour la poursuite des activités.

## E. ANNEXE : PURGA - MONTANT ENGAGE SUR LA PART ETAT ET SUR LA PART BAILLEURS DE FONDS ET SOLDE

30 avril 2021 - COVID 19 - PURGA - MONTANT ENGAGE SUR PART ETAT ET SUR LA PART BAILLEURS DE FONDS ET SOLDE

FILIERE / BENEFICIAIRE	PART ETAT DE 65 MILLIARDS			APPUI PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS					
		DECAISSE	SOLDE	BM	AFD	FIDA	TOTAL PTF	DECAISSE	SOLDE
ANACARDE	34,21	34,21	0,00	11,27	0,00	0,00	11,27	5,64	5,63
Appui Transformateurs			0,00	11,27			11,27	5,64	5,63
COTON	1,06	1,06	0,00	0,00	9,84	0,00	0,00	0,00	0,00
HEVEA	6,06	0,87	5,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PALMIER A HUILE	0,5	0,5		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
BANANE DESSERT	0,5	0,5	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ANANAS	0,77	0,5	0,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
MANGUE	1,57	1,30	0,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL FILIERES EXPORTATION</b>	<b>44,67</b>	<b>38,94</b>	<b>5,73</b>	<b>11,27</b>	<b>9,84</b>	<b>0,00</b>	<b>11,27</b>	<b>5,64</b>	<b>5,63</b>
RIZ	3,66	2,50	1,16	2,40		1,80	4,20	1,80	2,40
MAIS	4,38	3,70	0,68						0,00
MANIOC	1,15	0,80	0,35						0,00
BANANE PLANTAIN	2,04	1	1,04						0,00
LEGUMES ET MARAICHER	4	4	0,00			1,20	1,20	1,20	0,00
<b>TOTAL PRODUCTIONS VEGETALES</b>	<b>15,23</b>	<b>12,00</b>	<b>3,23</b>	<b>2,40</b>	<b>0,00</b>	<b>3,00</b>	<b>5,40</b>	<b>3,00</b>	<b>2,40</b>
AVICULTURE MODERNE	2	2	0,00	8,17			8,17		8,17
PORC	0,3	0,30	0,00						0,00
ELEVAGES EN DEVELOPPEMENT	0,07	0,07	0,00						0,00
<b>TOTAL RESSOURCES ANIMALES</b>	<b>2,37</b>	<b>2,37</b>	<b>0,00</b>	<b>8,17</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>8,17</b>	<b>0,00</b>	<b>8,17</b>
PECHE ARTISANALE	0,40	0,4	0,00				0,00	0,00	0,00
AQUACULTURE	0,30	0,3	0,00				0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL RESSOURCES HALIEUTIQUES</b>	<b>0,70</b>	<b>0,70</b>	<b>0,00</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
MISE A MARCHÉ DES PRODUITS	1,52	1	0,52	1,20			1,20		1,20
<b>PRODUCTIONS ALIMENTAIRES</b>	<b>19,82</b>	<b>16,07</b>	<b>3,75</b>	<b>11,77</b>		<b>3,00</b>	<b>14,77</b>	<b>3,00</b>	<b>11,77</b>
COORDINATION / SUIVI ET CONTRÔLE	0,51	0,51	0,00						0,00
TOTAL COORDINATION	0,51	0,51	0,00						0,00
<b>TOTAL GENERAL I+II+III</b>	<b>65,00</b>	<b>55,52</b>	<b>9,48</b>	<b>23,04</b>	<b>9,84</b>	<b>3,00</b>	<b>35,88</b>	<b>8,64</b>	<b>27,24</b>